



## Exercice de droit paternel

Par **gmgarc**, le **15/03/2009** à **00:56**

Bonjour,quelqu'un peut-il me renseigné...

je reviens en arrière pour vous relater les faits:

nous sommes en 1997,le lendemain de la naissance de mon fils,

je décide de le reconnaitre et je constate avec stupéfaction

que sa mère l'avait reconnu 6 mois avant sans m' en avertir.

De ce fait,mon fils porte son nom de famille et elle en aura tout les droit .

Malgré avoir eu la sensation de m'être fait berné,

je prend tout sur moi et reste avec elle dans le seul but

de rester proche de mon fils et veillé a se qui ne manque de rien

ainsi qu'a son épanouissement.

Bref, le moins qu' un père puisse faire pour le bien de son fils.

je fait le canard pendant 3 ans sachant qu' elle a tout les droit sur notre fils,

je dis bien notre fils...Finalement je craque et me sépare d'elle en 2000.

On trouve un accord pour que je puisse voir mon fils tous les weekend,

ce que je fait pleinement pendant 8 mois.

Au bout de 9 mois j'ai plus de nouvelles d'elle et mon fils.

(changement de téléphone, déménagement etc...).je décide de porter plainte en 2001

contre elle au tribunal de grande instance de Versailles pour viol de droit paternel .

Non seulement on me répond en me disant que ma plainte et classé sans suite

car l'examen de cette procédure n'a pas démontré

l'existence d'une infraction pénale,

mais en plus on attire mon attention sur le fait que l'article 177-2 ccp

prévoit la sanction des constitutions de parties civiles abusives.

La réponse du procureur m'a mis un uppercut, je suis tombé ko.

En gros je suis un menteur j'ai tout inventé et si j'insiste c'est moi qu'on va punir,

alors qu'a plusieurs reprise j'ai été chez elle

et c'est toujours une femme qui m'ouvrait la porte et qui venait d'emménagée d'après ses

dières.

je suis même venu la nuit avec une autre voiture que l'a mienne pour éviter de me faire repérer

,

et pour voir si ça voiture y était mais ça n'a jamais été le cas.

j'ai croisé le gardien qui m'a bien précisé qu'elle avait déménagé.

j'ai appelé la mairie où elle était censée travailler mais visiblement elle y travaillait plus.

J'ai été dans quelque maternelle mais vu que j'ai pas le même nom de famille on ne m'a pas renseigné,

et par téléphone on me demande de me déplacer...

Eh oui, quand je me suis séparé on venait juste d'emménager et je connaissait pas la nouvelle maternelle de mon fils

vu que c'est elle qui l'avait inscrit. Honte à moi de ne pas avoir su dans quelle maternelle mon fils rentré...

Bref, plus aucune trace de mon fils